Formation diplômante
Niveau 3

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Jardinier Paysagiste (CAPa JP)



Formation en alternance
(sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

RNCP 38386

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly

CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully

- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 4 500€ à 5 549€ (Montants maximaux annuels en 2024)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti

Suivant le calendrier d'alternance
1 semaines formation / 3 semaines entreprise en moyenne

- 800 h en centre de formation sur deux ans soit 24 semaines de 35h
- 2 240 h en entreprise/collectivité soit 63 semaines de 35h (en moyenne)

Objectifs de la formation

- Participer à la préparation des chantiers
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien
- Entretenir le matériel et les équipements
- Communiquer en situation professionnelle

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page) N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Autres voies de formation proposées par le CFPH

- Formation professionnelle Continue (FPC) (ouverture sous réserve de financement)
- Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Public - Prérequis

La formation sous contrat d'apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH).
https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216

Il est possible de suivre cette formation sous contrat de professionnalisation pour les publics suivants :
De 16 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter la formation initiale
De 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi
Sans condition d'âge pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Dans les deux cas, les prérequis sont :
- Avoir terminer son cycle de 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation

Rémunération - financement

L'alternant est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Chaque bloc de compétences (UC) fait l'objet d'une évaluation, principalement en situations professionnelles lors d'épreuves orales et pratiques, selon un plan d'évaluation soumis à l'agrément du jury.

Contenu de la formation

Compétences générales

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
CG2 - Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
CG3 - Interagir avec son environnement social
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Compétences professionnelles

CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
CP4.1 - Entretenir la végétation
CP4.2 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
CP5.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
CP5.2 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
CP6.2 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Passage du SST et Certiphyto, initiation à la conduite d'engin
- Travaux pratiques sur des chantiers extérieurs
- Plateaux techniques couverts
- Travaux pratiques sur site

Métiers visés

- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste/des espaces verts
- Aide - jardinier
- Manœuvre des espaces verts
- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

Poursuite d'études

Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études, en 1 an en CS, en 2 ans en BP ou en bac professionnel, notamment dans les formations suivantes :

- **CAPa Métier de l'Agriculture**
- **BP Aménagement Paysagers**
- **BP Responsable d'Entreprise Agricole**
- **BAC PRO Aménagements Paysagers**

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully
13 avenue de verdun 69130 Ecully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/

Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web

Le Centre de Formation et de Promotion Horticole – 13 Avenue de Verdun – 69130 Écully. Ne pas jeter sur la voie publique. Novembre 2026